



Bureau des personnels de catégories A, B et C

Paris, le **14 SEP. 2020**

## **NOTE POUR TOUS LES SERVICES**

**Objet : organisation d'un examen professionnel de vérification d'aptitude aux fonctions de programmeur de système d'exploitation « concepteur réalisateur d'application », au sein du ministère de l'économie, des finances et de la relance, au titre de l'année 2021.**

A l'issue de la préparation qui se déroule à l'Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE), mes services organisent le **jeudi 7 janvier 2021**, pour l'ensemble des directions, un examen professionnel de vérification d'aptitude aux fonctions de programmeur de système d'exploitation « concepteur réalisateur d'application » au titre de l'année 2021.

### **I - CONDITIONS D'ACCES**

Cet examen est ouvert aux fonctionnaires de catégories A ou B ayant exercé ou exerçant des fonctions de programmeur, de pupitreur, de chef-programmeur ou d'analyste.

### **II - NATURE DES EPREUVES**

L'examen professionnel comporte deux épreuves écrites d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

Epreuve écrite n° 1 (durée 2 heures) : composition sur un sujet relatif aux principes généraux du logiciel.

Epreuve écrite n° 2 (durée 4 heures) : épreuve écrite permettant d'apprécier la connaissance du système d'exploitation choisi par le candidat parmi les systèmes suivants : *Unix, Linux, Windows serveurs, IOS et Android*.

L'arrêté du 19 décembre 2017 modifié (JO du 24 décembre 2017) pris en application des articles 7, 8 et 9 de l'arrêté du 10 juin 1982 modifié relatif aux programmes et nature des épreuves des concours et examens portant sur le traitement de l'information liste les systèmes d'exploitation susceptibles d'être proposés aux candidats et aux candidates.

Epreuve orale d'admission (préparation 30 mn - durée 30 mn) : entretien avec le jury.

Affaire suivie par : Marie-Thérèse FISCHER et Hélène PESAN (SRH2B)

Tél : 01 53 44 28 74 et 01 53 44 28 76

Mél : marie-therese.fischer@finances.gouv.fr et helene.pesan@finances.gouv.fr

Adresse : Bâtiment ATRIUM, 5 place des Vins de France, 75573 Paris Cedex 12

### **III - DATE ET LIEU DES EPREUVES**

L'épreuve écrite d'admissibilité aura lieu le **jeudi 7 janvier 2021** en région parisienne.

L'épreuve orale d'admission se déroulera à Paris à compter du **lundi 22 mars 2021**.

### **IV - INSCRIPTION DES CANDIDATS**

La date **de début** de saisie des inscriptions par voie de téléprocédure ou de retrait des dossiers d'inscription au secteur « Organisation des concours » du Secrétariat général du ministère de l'économie, des finances et de la relance est fixée au **jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2020**.

La date **limite** des inscriptions par voie de téléprocédure ou d'envoi (le cachet de la Poste faisant foi) des dossiers d'inscription au secteur « Organisation des concours » du Secrétariat général du ministère de l'économie, des finances et de la relance est fixée au **mardi 3 novembre 2020 jusqu'à 18 heures (heure de métropole), délai de rigueur**.

Les candidats peuvent s'inscrire :

- **soit par voie de téléprocédure**

**Sur Internet** par le portail du ministère [www.economie.gouv.fr/recrutement](http://www.economie.gouv.fr/recrutement) - Rubrique « Vous êtes agent de la fonction publique » - lien « Concours et examens professionnels réservés » - Inscription - « Catégorie A ou B » - Secrétariat général - « Inscription aux concours du Secrétariat général » - « Accéder à la téléprocédure ».

La procédure comprend une phase unique d'inscription. Les candidats enregistrent leur inscription dans l'application en renseignant l'ensemble des rubriques. L'application leur attribue un numéro d'enregistrement et un code confidentiel. Ce numéro d'enregistrement et ce code confidentiel s'affichent à l'écran. Un accusé de réception de leur inscription est également adressé aux candidats par messagerie.

A l'aide de ces identifiants, les candidats peuvent accéder à la téléprocédure pour modifier ou consulter les données de leur dossier jusqu'à la date de clôture des inscriptions.

- **soit par dossier papier**

Les candidats conservent la possibilité de retirer un dossier d'inscription par courrier ou sur place auprès du Secrétariat général - Service des ressources humaines - Sous-direction des ressources humaines de l'administration centrale - Bureau de la gestion des personnels de catégories A, B et C (SRH2B) - Secteur « Organisation des concours » - Immeuble Atrium - Pièce 2313 - 5 place des Vins de France - 75573 PARIS CEDEX 12 Tél : 01 53 44 28 00 (**de 9 heures à 18 heures**).

**Les dossiers d'inscription doivent impérativement être établis sur le formulaire délivré à cet effet par le secteur « Organisation des concours » du Secrétariat général du ministère de l'économie, des finances et de la relance.**

**Le fait de ne pas respecter les formalités et délais d'inscription entraîne l'élimination des candidats.**

### **V - AMENAGEMENTS D'EPREUVE**

Les candidats reconnus officiellement en situation de handicap peuvent obtenir des aménagements d'épreuve. Ils doivent pour cela produire un certificat médical établi par un médecin agréé, daté de moins de 6 mois et précisant la nature des aides et aménagements sollicités.

La date limite d'envoi (le cachet de la Poste faisant foi) ou de dépôt du certificat médical au secteur « Organisation des concours » du Secrétariat général du ministère de l'économie, des finances et de la relance est fixée au **lundi 7 décembre 2020 jusqu'à 18 heures** (heure de métropole), délai de rigueur, conformément au décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap.

## **VI - SERVICE AUQUEL DOIVENT S'ADRESSER LES CANDIDATS**

Pour tout renseignement, les candidats peuvent s'adresser au Secrétariat général - Service des ressources humaines - Sous-direction des ressources humaines de l'administration centrale - Bureau des personnels de catégories A, B et C (SRH2B) - Secteur « Organisation des concours » - Immeuble Atrium - Pièce 2313 - 5 place des Vins de France - 75573 PARIS CEDEX 12 - Tél : 01 53 44 28 00 (de 9 heures à 18 heures) - Mél : concours.minefi@finances.gouv.fr.

**Enfin, je vous rappelle que l'inscription à la préparation organisée par l'IGPDE ne vaut pas inscription à l'examen professionnel.**

\*

\*

\*

Je vous saurais gré de bien vouloir assurer la plus large diffusion de ces informations auprès des agents placés sous votre autorité.

  
**Aude PLUMEAU**  
**Cheffe du bureau**